

Compte-rendu de la visite du Directeur de l'AEFE à Rochambeau en février 2020

2 mars 2020

Chère communauté Rochambeau,

Comme communiqué précédemment, le directeur de l'AEFE, M. Olivier Brochet, est venu à Washington, D.C. la semaine dernière, pour une visite de deux jours à Rochambeau. Sa visite a été motivée par la récente démission de notre proviseur M. Leroy-Lusson, par le désir de discuter et de mieux comprendre les besoins de Rochambeau, et notamment les changements structurels de la gouvernance de l'école au cours de la dernière année.

Pendant ces deux journées, le directeur a eu l'occasion de visiter le campus de Forest Road, de découvrir le site du nouveau campus proposé pour l'école primaire et de rencontrer les représentants des enseignants et du personnel, les représentants des élèves, l'équipe de direction de l'école et les membres du conseil d'administration. Il a également tenu une réunion ouverte avec les parents pour entendre leurs points de vue et répondre à leurs questions concernant l'AEFE, le futur statut de Rochambeau au sein de l'AEFE et la nomination d'un nouveau proviseur pour l'école.

Le directeur a réitéré l'engagement ferme de l'AEFE envers Rochambeau. Il a reconnu l'importance de l'école pour le réseau de l'AEFE, compte tenu de son histoire, de son emplacement stratégique à Washington, D.C., de la force de ses programmes et de ses résultats exceptionnels. Il a également reconnu l'importance des projets d'investissement en cours pour doter Rochambeau d'installations considérablement améliorées qui lui permettront d'augmenter ses effectifs et d'assurer son succès à long terme.

Les discussions avec le directeur de l'AEFE ont principalement porté sur le processus de nomination du prochain proviseur et sur l'impact que cela aura à l'avenir sur les relations de Rochambeau avec l'AEFE.

Qu'est-ce que l'AEFE ?

Rochambeau fait partie du réseau [AEFE](#) depuis la création de l'Agence, il y a plus de 30 ans. Le président de la République Française a fixé comme objectif à l'AEFE de doubler le nombre d'élèves inscrits dans les écoles du réseau d'ici 2030. Actuellement, le réseau AEFE comprend 522 écoles dans 139 pays avec 370 000 élèves - 71 de ces écoles sont gérées directement par l'AEFE (appelées "en gestion directe"), 156 de ces écoles ont conclu un accord contractuel spécifique avec l'AEFE (appelées "conventionnées"), et 295 de ces écoles ont un accord de partenariat avec l'AEFE (appelées "partenaires"). Sur les 57 écoles du réseau

AEFE aux Etats-Unis, seules deux (Rochambeau et le Lycée Français de San Francisco) sont conventionnées, les autres (dont les prestigieux Lycées de New York, Boston, Chicago et Los Angeles) étant toutes partenaires. ([cliquez-ici pour revoir les cartes et infographies](#))

Quels sont les termes de l'accord entre Rochambeau et l'AEFE ?

Selon les termes de sa nouvelle "convention" négociée par le conseil d'administration il y a trois ans, Rochambeau verse 3% de ses revenus de frais de scolarité annuels (ce qui représente environ 650 000 dollars) à l'AEFE, et l'AEFE fournit à Rochambeau le proviseur, le directeur de la maternelle et 7 enseignants à plein temps. Ces membres du personnel sont des employés expatriés de l'AEFE qui ont généralement une mission de courte durée. De plus, l'AEFE a accepté de contribuer à hauteur de 200 000 dollars par an pendant 5 ans aux frais d'études préliminaires lié au projet de nouveau campus. Les 113 autres enseignants, les autres administrateurs et le personnel de l'école sont tous recrutés localement par Rochambeau, sans aucune implication de l'AEFE. L'accord actuel de Rochambeau avec l'AEFE a une durée de 5 ans et expire à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Selon les termes de sa "convention" précédente, Rochambeau a versé à l'AEFE 6 % du montant brut total de ses frais de scolarité, ce qui, selon le directeur, est le taux de contribution standard pour les écoles "conventionnées".

Quelle est la différence avec une école "partenaire" ?

Les écoles partenaires ne versent pas une part de leurs frais de scolarité à l'AEFE et l'AEFE ne leur fournit aucun personnel et n'a aucune responsabilité dans la gestion de l'école.

Par ailleurs, les écoles qui ont un accord de partenariat avec l'AEFE restent membres à part entière du réseau AEFE, ce qui permet aux élèves de ce réseau de poursuivre leur scolarité sans discontinuité dans n'importe quelle autre école du réseau AEFE dans le monde.

Quel est l'impact en termes d'homologation par le ministère français de l'éducation nationale ?

Les écoles françaises hors de France sont homologuées par le ministère de l'éducation (qui est distinct de l'AEFE) afin de dispenser les programmes éducatifs français à différents niveaux scolaires. L'homologation de Rochambeau a été renouvelée l'année dernière pour tous les niveaux scolaires (du TPS à la Terminale). La commission d'homologation a souligné le prestige et le rôle de premier plan que l'école joue pour l'éducation française aux États-Unis et a noté le pourcentage élevé d'enseignants certifiés par le ministère de l'éducation. Elle a également fait l'éloge de nombreux éléments : ses résultats scolaires exceptionnels ;

son ambitieux projet de nouveau campus ; la gestion de l'école ; ses nombreux projets dynamiques ; la mise en oeuvre des programmes français et la manière dont ceux-ci sont combinés avec des programmes multilingues bien adaptés à sa population étudiante.

La commission a par ailleurs reconnu l'environnement concurrentiel difficile dans lequel l'école fonctionne, ainsi que l'ampleur du projet du nouveau campus. Ont été également mis en exergue les défis liés au fait de proposer une offre pédagogique convaincante à une communauté de plus en plus anglophone, tout en maintenant sa [mission principale](#) pour les familles françaises. La commission a noté les changements de gouvernance qui ont été récemment mis en oeuvre et la décision de l'école de mettre en place un programme du diplôme du *International Baccalaureate* (IB) comme offre complémentaire au Baccalauréat afin d'augmenter la rétention et d'accroître les inscriptions. La commission d'agrément effectuera une visite de suivi au cours de l'année scolaire 2020/2021 afin d'examiner l'impact des changements de gouvernance et de la mise en oeuvre du programme IB.

Quelle est la structure de gestion actuelle de Rochambeau ?

La structure de gouvernance actuelle de Rochambeau, en particulier l'équipe de gestion recrutée localement, a été intentionnellement conçue pour offrir une stabilité et une continuité à la planification stratégique à long terme de l'école et pour éviter le risque d'une mauvaise gestion qui a menacé sa pérennité dans le passé. L'année dernière, avec l'approbation de l'AEFE, le poste de directeur exécutif a été créé avec l'autorité de gérer et de représenter l'école d'une manière qu'un proviseur nommé en France est légalement incapable de le faire aux États-Unis (fonctions qui étaient auparavant remplies par le président du conseil d'administration). Le proviseur rend compte au directeur exécutif, en tant que représentant à plein temps du conseil d'administration.

Les responsabilités des programmes académiques de Rochambeau sont actuellement partagées entre le Proviseur, qui est responsable de tous les programmes français et le Directeur pédagogique, qui est responsable des programmes anglais, de l'aide éducative spécialisée (*Student Learning Support* - SLS), du programme IB et d'autres programmes qui ne font pas traditionnellement partie du programme d'études et cursus français. Le Proviseur et le Directeur pédagogique relèvent tous deux du Directeur exécutif. Ce partage des responsabilités a été approuvé par l'AEFE et inclus dans la lettre de mission du Proviseur signée par le Directeur de l'AEFE.



Quelles sont les différentes options envisagées pour la nomination du prochain proviseur ?

Les discussions avec le directeur de l'AEFE ont clairement identifié deux options à considérer pour Rochambeau :

1. Faire nommer le prochain proviseur par l'AEFE (sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de Rochambeau) conformément aux termes de la "convention" existante ; ou
2. Faire sélectionner et nommer le prochain proviseur par le conseil d'administration de Rochambeau et passer du statut de lycée "conventionné" à celui de partenaire" de l'AEFE.

L'AEFE a indiqué que sa préférence serait de poursuivre la première option mais bien qu'elle ait précédemment approuvé la nouvelle structure de gouvernance pour Rochambeau, elle exigerait maintenant certains changements à la structure de gestion en place à l'école ; en prévoyant notamment que tous les programmes académiques, le personnel enseignant ainsi que le directeur pédagogique soient sous la responsabilité du proviseur.

Quelles sont les questions à l'étude et les prochaines étapes ?

Le conseil d'administration a tenu deux réunions avec le directeur de l'AEFE lors de sa visite la semaine dernière. Trois semaines avant cette visite, le conseil d'administration avait envoyé au directeur de l'AEFE une liste de questions relatives à la gouvernance, aux enseignants expatriés envoyés par l'AEFE, et aux prochaines conditions financières de notre conventionnement. Le directeur n'avait toutes les réponses lors de sa visite. Ainsi, nous tiendrons des réunions supplémentaires au cours des prochaines semaines afin d'obtenir des informations et des précisions supplémentaires sur les conditions dans lesquelles l'école pourrait maintenir son statut de convention avec l'AEFE.

Entre autres, nous cherchons à obtenir de l'AEFE une compréhension claire des conditions financières d'une "convention" renouvelée après 2022, et l'assurance que Rochambeau pourra maintenir et continuer à améliorer ses programmes et diverses offres qui peuvent différer des programmes et cursus français standards. Le conseil d'administration poursuivra également son dialogue avec les différents représentants de la communauté de Rochambeau afin de parvenir à une décision qui servira au mieux l'ensemble de la communauté. Il s'agit notamment de s'assurer que l'école puisse réaliser sa mission, ses objectifs stratégiques et pérenniser sa stabilité financière à long terme. Dès réception des réponses de la part de l'AEFE, le président du conseil d'administration convoquera une réunion du comité de suivi, composé de représentants élus de toutes les parties constituantes de l'école, pour les analyser ensemble.



Le conseil d'administration reste déterminé à ce que Rochambeau dispose d'un nouveau proviseur pour la rentrée scolaire 2020-2021 et se réunira dès que l'école aura reçu suffisamment d'informations pour prendre une décision éclairée.



ROCHAMBEAU
THE FRENCH INTERNATIONAL SCHOOL